

## AUTORISATION GENERALE

## DEROGATION STANDARD

## ECRAN D'ALERTE (EA) DATE PASSAGE EA DATE PASSAGE HD

## HORS DEROGATION (HD) DATE PASSAGE HD

*\*si date non indiquée, décision avant 2015*

Liste particulière pour les variétés pouvant entrer dans la composition des mélanges de semences fourragères à minimum 70 % de semences biologiques

Toutes les espèces/sous types ne figurant pas sur le document

### Grandes cultures

- Avoine – passage HD le 01/07/2020
- Orge - 01/10/2015 – passage HD le 01/07/2020
- Sarrasin - 01/10/2017
- Soja - 01/01/2017 – passage HD le 01/01/2021
- Seigle – passage HD le 01/07/2020
- Tournesol – passage HD le 01/01/2022
- Pomme de terre (sauf féculière) - 01/01/2016 – passage HD le 01/01/2020

### Potagères

- Aubergine longue noire – 01/01/2020
- Betterave potagère – 01/01/2020 - passage HD le 01/07/2024
- Chicorée witloof (endive)
- Chicorée frisée cœur jaune
- Chou brocolis – 01/01/2020
- Chou cabus (sauf chou à choucroute) – 01/01/2019 – passage HD le 01/01/2023
- Chou de milan – passage HD le 01/01/2020
- Courges (sauf interspécifiques et décoratives) - passage HD le 01/01/2021 pour autres courges que butternut, musquée de Provence et potimarron
- Courgette cylindrique verte F1 – passage HD le 01/01/2022 pour « sous-abri »
- Concombre court lisse, cours épineux et autres – 01/01/2019 – passage HD le 01/01/2021
- Laitue toutes catégories – 01/01/2020 - passage HD le 01/01/2023
- Dont Laitue jeune pousse – 01/01/2020 - passage HD le 01/01/2022
- Tomate toutes catégories – 01/01/2020
- Tomate ronde rouge - 01/10/2016 – passage HD le 01/01/2025

### Fourragères

- Luzerne - 01/01/2015 – passage HD le 01/01/2021
- Moutarde blanche - 01/01/2016 - passage HD le 01/07/2023
- Phacélie – 01/07/2019 – passage HD le 01/07/2023
- Pois fourrager - 01/10/2014 – passage HD le 01/07/2021
- Ray grass anglais - 01/01/2018 - passage HD le 01/07/2023
- Ray grass d'Italie - 01/01/2018 - passage HD le 01/07/2023
- Ray grass hybride – 01/07/2019 - passage HD le 01/07/2023
- Trèfle incarnat – 01/01/2019
- Trèfle violet – 01/01/2019 - passage HD le 01/07/2023
- Trèfle blanc – 01/01/2019

### Grandes cultures

- Blé tendre - 01/07/2018
- Epeautre - 01/10/2017
- Maïs grain et fourrage (à l'exception des variétés très tardives)
- Triticale - 01/05/2017

### Potagères

- Aubergines demi-longues noires ou violettes - 01/12/2015
- Carotte nantaise orange - 01/01/2018
- Céleri rave (à l'exception des semences enrobées ou prégermées) - 15/07/2016
- Chicorée sauf frisée cœur jaune et wallonne
- Concombre type hollandais
- Cornichon lisse ou épineux
- Courge butternut, musquée de Provence, potimarron - 01/01/2019
- Courgette cylindrique verte F1 – plein champ – 01/01/2019
- Fenouil – 01/01/2019
- Fève
- Laitue batavia verte de plein champ et d'abri
- Laitue beurre de plein champ et d'abri
- Laitue feuille de chêne d'abri rouge et verte
- Laitue feuille de chêne verte de plein champ
- Laitue feuille de chêne rouge de plein champ (sauf feuilles pointues)
- Laitue romaine de plein champ
- Oignons jaunes hybrides de jours longs (sauf résistance mildiou)
- Persil commun et frisé (à l'exception des semences pré-germées)
- Poireau op (= non hybride)
- Radis rond rouge

### Statuts particulier des espèces

dans le cadre des dérogations  
prévues dans l'article 45 du R(CE)  
889/2008  
(mise à jour juillet 2019)



INSTITUT NATIONAL  
DE L'ORIGINE ET DE  
LA QUALITÉ